

**COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE L'ANCIEN
COMPLEXE INDUSTRIEL ET MINIER DE LA VALLEE DE
L'ORBIEL**

13 SEPTEMBRE 2017

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

La commission locale d'information sur l'ancien site industriel et minier de la vallée de l'Orbiel s'est réunie à la préfecture de l'Aude, sous la présidence de M. le Préfet Alain THIRION, le mercredi 13 septembre 2017 à 10 heures.

Participaient à cette réunion :

- M. Philippe FRICOU, adjoint au Directeur des risques industriels DREAL Occitanie
- M. Philippe CHARTIER, chef du département sols, sous-sols et éoliennes, DREAL Occitanie
- M. Eric SAUTIER, DREAL Occitanie
- Mme Dominique MESTRE -PUJOL, responsable du pôle santé publique et environnementale à la Direction territoriale de l'Aude de l'Agence Régionale de santé (ARS)
- Docteur Marie-Pierre ALLIE, médecin de santé publique Direction régionale de l'ARS Occitanie
- M. Jean-Louis NEDELLEC, BRGM UTAM Sud 13
- Mme Fanny LE LOHER, BRGM UTAM Sud 13
- M. Thierry MATHET, Directeur adjoint au Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations
- M. Philippe RAGGINI, directeur des collectivités et du territoire - préfecture
- Mme Muriel FILLIT, chef du service de l'eau et des milieux aquatiques Direction départementale des Territoires et de la Mer
- M. Mathias GUIN, chef de la qualité des eaux et milieux aquatiques
- Mme Sylvie ESPUGNA, chef du bureau de l'administration territoriale -préfecture
- M. Christophe DANJARD, Service Départemental de l'Aude de l'Agence Française pour la Biodiversité
- Mme Christine PUJOL, conseillère régionale région Occitanie
- Mme Muriel CHERRIER, conseillère départementale du canton de la vallée de l'Orbiel
- Mme Marion CEZE, collaboratrice de Mme la Députée Danièle HERIN
- M. Stéphane BARTHAS, maire de Salsigne
- M. Max BRAIL, Maire de Lastours
- Mme Mirelle GARCIA, maire de Villanière
- M. Jean-François JUSTE, maire de Conques sur Orbiel

- Mme Anne BOUTIE, adjointe au maire de Limousis
- M. Pierre LANÇON, adjoint au maire de Sallèles Cabardès
- M. Michel GREFFIER, adjoint au maire de Villegly
- Docteur Fanny PELISSIER, centre antipoison et de toxico-vigilance Hôpital Purpan
- Mariette GERBER, chercheur
- Mme Maryse ARDITI, ECCLA
- M. Jean-Louis TESSIE, président de l'association Terres d'Orbiel
- M. Freddy DESSAUVAGES, association Terres d'Orbiel
- M. Guy AUGE, association de défense des riverains des mines et des usines de Salsigne et de la Combe du Sault
- M. Henri MARION GAJA, association de défense des riverains des mines et des usines de Salsigne et de la Combe du Sault
- M. François ESPUCHE, association gratte-papiers
- M. Jean-Claude THOMAS, association gratte-papiers
- M Jean-Claude CAPERA, association Patrimoines Vallées des Cabardès
- Mme Geneviève FOURNIL, représentant le président du Comité économique et social de l'Aude
- M. Yves GONZALEZ, président de la Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- M. Yves BASTIE, représentant la Fédération départementale des chasseurs de l'Aude
- M. David BENZERIEU ARTES, Chambre de commerce et d'industrie de Carcassonne-Castelnaudary- Limoux
- Mme Miren DE LORGERIL, présidente du syndicat du Cru Cabardès
- M représentant le syndicat du Cru Minervois
- M. Claude RUIZ, président du syndicat d'arrosage de Vic
- M.Freddy FORATO, délégué CGT Salsigne
- M. VERMERSCH, délégué CGT Salsigne
- M. Jean-Marie GUENEZ, délégué CFDT
- Mme Caroline PIAT, CFDT

Monsieur le Préfet ouvre la séance et remercie les participants de leur présence. Il rappelle que l'ancien site industriel et minier de la vallée de l'Orbiel a été exploité pendant une très longue période et a généré une masse de résidus pollués de plusieurs millions de tonnes. Il mérite une double attention. Les textes n'imposent pas la mise en place d'une commission locale d'information (CLI) pour des sites inexploités tels que celui de la vallée de l'Orbiel. Néanmoins, la volonté exprimée par l'État depuis la fermeture de ce dernier a été de rendre compte, régulièrement, des actions menées dans le cadre de sa surveillance. Ainsi, des réunions avec les services de l'État, élus, représentants d'association, anciens salariés et autres organismes concernés ont été organisées sous le format d'une CLI. La dernière a eu lieu en mars 2016.

Monsieur le Préfet indique qu'il fera en sorte que cette volonté de transparence se traduise dans les actes. Au regard des enjeux, il est légitime qu'un dispositif attentif soit mis en place. Il a d'ores et déjà effectué, à son arrivée, une visite du site avec la Présidente du BRGM, établissement public chargé de la gestion et de la surveillance du site.

En termes de méthodologie et de transparence, il s'engage à réunir régulièrement la commission locale d'information afin de permettre des échanges constructifs et de qualité. Il veillera

au respect d'un rythme annuel ce qui n'exclut pas, évidemment, une communication régulière sur la base des informations nouvelles dont on dispose et des questions qui se posent. Les documents présentés en commission seront également diffusés à ses membres avant la réunion et feront l'objet d'une diffusion sur le site internet des services de l'État dans l'Aude. Enfin, il a souhaité que la presse puisse participer aux travaux de cette commission locale d'information. Il demande en outre au BRGM d'organiser prochainement une visite des travaux en cours sur le stockage de résidus de traitement de Montredon avec les membres de la commission qui voudraient y participer et à laquelle sera conviée la presse.

Post réunion, il a été décidé que la date convenant le mieux pour cette visite sur les travaux du stockage de Montredon était le 16 octobre 2017.

Il présente ensuite les avancées notables depuis la dernière CLI de mars 2016. En mai 2016, son prédécesseur a sollicité la ministre de l'environnement sur le financement des études et travaux portant sur le dépôt de Montredon. Celle-ci a confirmé l'engagement prioritaire de l'État sur ce site avec le déblocage de 2 millions d'euros de crédits pour le renforcement du flanc ouest du stockage de Montredon. Il indique également que le ministère de l'environnement veillera à ce que les crédits nécessaires aux travaux sur le dépôt de Montredon soient programmés et confirme l'accord pour le maintien en fonctionnement de la station de traitement pour une durée supplémentaire de 10 à 15 ans. Il rappelle aussi qu'un communiqué de presse a permis de renouveler les recommandations sanitaires en octobre 2016.

Il annonce aux participants les points qui seront successivement abordés au cours de la réunion : bilan du suivi environnemental du site, point sur les travaux de sécurisation du stockage de Montredon, présentation de l'état d'avancement des recherches alternatives du traitement des eaux de l'Artus, déroulement du plan d'actions, point d'information sur le réseau d'alerte de l'Agence Régionale de Santé. Il propose que chacun réagisse au fur et à mesure de l'évocation de chaque thématique.

Il donne ensuite la parole successivement à la conseillère régionale, Mme Christine PUJOL et à la conseillère départementale Mme Murielle CHERRIER qui relèvent toutes deux l'importance qui s'attache à la réunion de cette CLI, à la circulation de l'information car il est primordial d'apporter des réponses aux interrogations de la population.

1-PRESENTATION PAR LE BRGM ET DEBAT

Présentation du bilan environnemental du site, point sur les travaux de sécurisation du stockage de Montredon, présentation de l'état d'avancement des recherches alternatives du traitement des eaux de l'Artus, déroulement du plan d'actions sur la base d'un diaporama disponible sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude .

Le débat qui suit cette présentation conduit à évoquer les points suivants :

- Capacité de la station de traitement : Il a été précisé que le volume traité varie chaque année en fonction de la pluviométrie ; par exemple en 2016 60 000 m3 ont été traités contre 120 000 m3 en 2013. Une fois traitées, les eaux s'infiltrèrent dans la nappe alluviale avant de se diffuser dans l'Orbiel.

- Point V, situé à 30 mètres de la route départementale et pas clôturé, rien ne semble avoir été prévu en cas de débordements provoqués par de fortes pluies : Il est indiqué qu'il y a peu de risque qu'une personne s'alimente à cette source puisque, au point V, le regard est fermé et l'arrivée d'eau est

profonde de quelques mètres. Des débordements ont pu se produire par le passé du fait des caractéristiques de l'ancienne pompe qui a été depuis remplacée par une pompe plus puissante. Monsieur le Préfet demande que soient, si nécessaire, examinées les possibilités de sécurisation du site.

- Caractère obligatoire ou non obligatoire de la formation d'une CLI ; communication des informations aux membres de la CLI en référence au protocole signé en décembre 2006 entre le préfet et les représentants d'association évoquant notamment une liste des documents à communiquer deux semaines avant la réunion de la CLI : Il est rappelé que le législateur a remplacé les CLI par des commissions de suivi de site (CSS). Celles-ci doivent être mises en place pour les installations classées (ICPE) de type SEVESO seuil haut et les installations de stockage de déchets non inertes en exploitation. Monsieur le Préfet rappelle que les réunions d'information ont bien lieu sous la forme d'une CLI. Il souhaite, pour sa part, des échanges continus et réguliers. Si des réunions spécifiques sont nécessaires, il se dit prêt à en organiser pour que les explications puissent être fournies. Si les associations émettent le vœu de revoir le protocole signé en 2006 devenu caduque, une charte de bonne conduite pourra être présentée lors d'une prochaine CLI.

- Niveau de pollution aérienne et de l'eau : Il est précisé que compte tenu de la stabilisation des sols, il n'y a plus de mesures particulières. Les conclusions relatives à l'absence de contamination aérienne avaient été communiquées aux membres du comité de suivi et de la CLI en son temps. Elles peuvent toutefois être mises en ligne sur le site internet des services de l'État. Les analyses sur les productions végétales ont, quant à elles, fait l'objet de recommandations.

- Accès au site, notamment des traces de passage de quad ou de 4x4 sont toujours observées sur le site comme relevé lors de la dernière CLI : S'agissant de la circulation des véhicules à moteur, il est précisé que des panneaux en interdisent l'accès. La barrière métallique installée par le BRGM a été vandalisée plusieurs fois, des enrochements n'ont pas permis de limiter suffisamment les accès. Le BRGM va une nouvelle fois renforcer les dispositifs dissuasifs. M. le préfet va sensibiliser la gendarmerie pour qu'elle assure une surveillance renforcée et que des sanctions soient opposées aux contrevenants.

- Pollutions visuelles (dépôt sauvage de déchets, bâtiments à l'abandon) qui peuvent mettre en difficulté le projet de classement à l'UNESCO des châteaux de Lastours : En ce qui concerne les doléances des maires relatives aux dégradations et dépôts de déchets sur les terrains visibles depuis la route départementale, M. le Préfet souhaite que le maire de Salsigne recueille l'ensemble de ces questions et les lui transmette. Une visite sera alors organisée sur place avec les services concernés puis une réunion de travail permettra d'établir un plan d'actions. Les bâtiments qui sont en état d'abandon et visibles depuis la RD sont toujours de la propriété du mandataire liquidateur. Il faut étudier la possibilité d'engager une procédure de périls. Les questions foncières seront quant à elles examinées avec la chambre des notaires.

Post réunion, le directeur de la carrière de la Caunette a proposé de fermer gratuitement l'accès à la décharge sauvage le long de la route en attendant de voir qui doit évacuer les déchets déjà présents sur la plate forme. Pour mémoire, la police de ce type d'installation ou de bien est de la compétence des Maires.

- Cartographie des pollutions sur le territoire des communes ; les dispositions relatives au signalement des risques possibles dans les actes de vente sont un obstacle à la vente de tous les terrains

des communes concernées, une connaissance précise des terrains pollués permettrait de lever ces obstacles :

M. le préfet indique qu'il fera étudier la faisabilité d'une étude cartographique au niveau infra communal nonobstant le fait qu'à la différence d'autres métaux lourds ou minéraux, l'arsenic peut se fixer ou non avec une extrême variabilité (on peut en trouver en quantité excessive sur un seul centimètre carré, et ne pas en trouver du tout dans les surfaces environnantes).

- Analyses des cheminements souterrains et échéance à laquelle peut être prévue la diminution des taux d'arsenic : Il est rappelé que des études hydrogéologiques ont été réalisées et ont permis l'identification des transferts et les sources de pollutions résiduelles. Le chantier de reprise de l'étanchéité de Montredon et la mise en sécurité des dépôts de minerai et de résidus de traitement va prendre du temps et les effets sur les eaux de l'Orbiel ne seront perceptibles qu'après plusieurs années compte tenu des temps longs de transfert.

2-POINT D'INFORMATION SUR LE RESEAU D'ALERTE DE L'ARS

Présentation sous forme de diaporama par l'ARS disponible sur le site internet des services de l'État.

Lors des débats, la question a été soulevée de l'interdiction d'utilisation des puits privés sur l'ensemble des communes de la vallée de l'Orbiel alors que les analyses réalisées relevaient des contaminations uniquement sur quelques puits. Les représentants des anciens mineurs de Salsigne ont rappelé que c'est grâce à l'action de leur comité hygiène et sécurité qu'ils ont pu obtenir le classement du cancer du poumon pour les anciens salariés, en maladie professionnelle. Ils ont regretté de n'être pas assez informés par les anciens salariés eux-même de leur suivi post professionnel sur le plan sanitaire.

En conclusion, M le préfet remercie chacun des participants pour leurs contributions.

Le préfet de l'Aude

Alain THIRION

